

CRÉER MON SITE INTERNET

QUELQUES NOTIONS

Quels avantages ?



comprendre et gérer
mon (futur) site internet



bien choisir ma solution
et/ou mon prestataire



être informé sur
la réglementation

Les fondamentaux

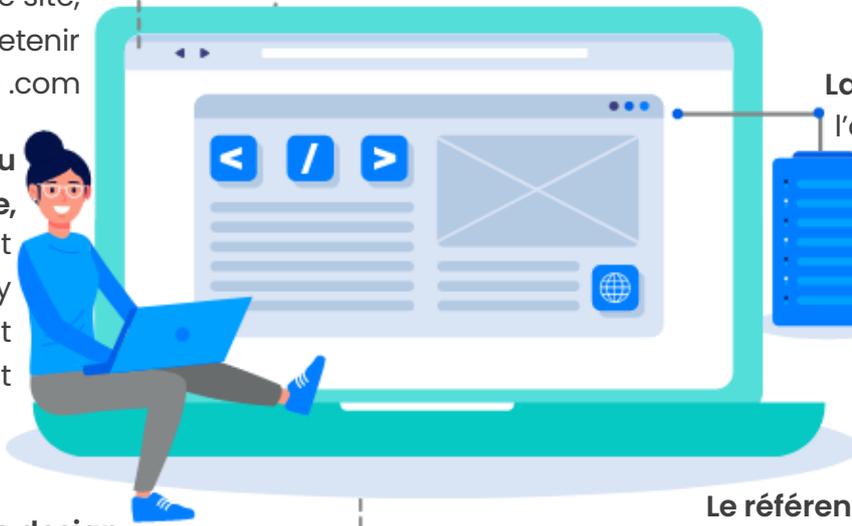
Le nom de domaine,
l'adresse de votre site,
doit être facile à retenir
et finir en .fr ou .com

**Le contenu
du site,**
les textes, images et
vidéos, que vous y
allez mettre, doivent
apporter ce petit
plus à vos clients !

Le responsive design,
ou design adaptatif est
incontournable, votre site
doit s'adapter aux
écrans de vos clients
et être lisible sur
tablettes &
smartphones



Les lettres https://
doivent apparaître avant le nom du site, c'est la
marque d'un site sécurisé



La structure du site,
l'ordre des pages doit
être logique et
intuitif pour vos
clients,
en bref il doit
être le plus
simple possible !



Le référencement du site,
assure sa visibilité sur les sites
que vos futurs clients utilisent
pour faire des recherches : Google, Bing... pour être
dans leurs 1^{er} résultats ! Votre site doit suivre des
recommandations techniques (c'est l'optimisation
du référencement naturel ou SEO), vous pouvez
aussi acheter des annonces (on parle de SEA).

Avant d'aller plus loin...

Quel message ?

Votre stratégie globale
est le point de départ
de votre site.

[Consultez la fiche
« Rédigez votre plan de
communication »](#)



Qui va animer mon site ?

Seul ou avec l'aide d'un
prestataire, avoir accès
aux mises à jour vous
offrira l'autonomie et la
réactivité nécessaires
pour faire vivre votre site.

Les droit d'auteurs ?

Vidéo, photo, texte, musique,
vous devrez citer l'auteur & lui
payer des droits, des sites
spécialisés existent.

[Voir aussi « Utiliser des
images libres de droit »](#)

Les formalités



Vendre en ligne ?

Sur internet les ventes de biens ou de services sont soumis à une réglementation identique à celle de la vente à distance ou par correspondance (VPC)

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23455>



La réglementation sur internet

Appliquez la réglementation européenne **RGPD** quelques règles à respecter pour vous protéger vous et vos clients, Retrouvez l'information sur le site [cnil.fr](https://www.cnil.fr/fr/rgpd-passer-a-laction) :

<https://www.cnil.fr/fr/rgpd-passer-a-laction>



Les mentions légales concernent tout site internet.

Identifiez vos obligatoires avec le formulaire suivant :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31228>

Être prêt !



Si ce n'est pas déjà fait, créez votre compte « Google My Business ». Vous pourrez y mettre en valeur l'adresse de votre site.



Parlez de votre site en créant un compte à rebours sur vos pages de réseaux sociaux ! Et complétez vos profils avec le lien vers votre site.

Voir la fiche pratique :
[« Les questions à se poser avant de créer un site internet »](#)



Vous pouvez réserver à l'avance votre nom de site.

Votre prestataire vous aidera si besoin.

Le « nom de domaine » doit être cohérent avec votre activité, simple à orthographier et facile à mémoriser.



Comment le client va-t-il naviguer dans votre site ?

Privilégiez les structures les plus simples ! Limitez-vous à trois niveaux de navigation au maximum. Dessinez sur un papier votre idée... et faites le tri pour aller à l'essentiel.



Préparez tous les éléments à mettre en ligne.

Un site web est composé de textes, images, vidéos, liens, formulaires, ou encore bases de données qui seront mis en ligne, par vous et/ou votre prestataire.

Et après ?



Un doute sur vos obligations ? Vous pouvez poser une question dans ce moteur de recherche : <https://www.cnil.fr/professionnel>

Besoin d'un conseil, d'un accompagnement... contactez votre conseiller local



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE